

# **ITW** Performance Polymers

## FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PHILLYBOND 6 RESIN

### 1. Identification

#### Identificateur de produit

Nom du produit PHILLYBOND 6 RESIN

Numéro du produit DM012C-R

#### Usages recommandés et restrictions d'utilisation du produit de la substance ou du mélange

Usage recommandé Résine.

#### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur ITW Performance Polymers  
Bay 150  
Shannon Industrial Estate  
Co. Clare  
Ireland  
V14 DF82  
353(61)771500  
353(61)471285  
customerservice.shannon@itwpp.com

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

### 2. Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

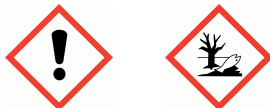
Dangers physiques Non Classifié

Dangers pour la santé Irrit. Peau 2 - H315 Sens. Peau 1 - H317

Dangers environnementaux Chronique Aquatique 2 - H411

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

##### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## PHILLYBOND 6 RESIN

### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P321 Traitement spécifique (voir l'avis médical sur cette étiquette).  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans conformément à la réglementation nationale.

### Contient

PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE

### Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

<b>PRODUIT DE RÉACTION: BISPHÉNOL-A-ÉPICHLORHYDRINE</b> Numéro CAS: 25068-38-6	<b>30-60%</b>
<b>Classification</b> Irrit. Peau 2 - H315 Irrit. Yeux 2 - H319 Sens. Peau 1 - H317 Chronique Aquatique 2 - H411	
<b>TITANIUM DIOXIDE</b> Numéro CAS: 13463-67-7	<b>&lt;1%</b>
<b>Classification</b> Cancéro. 2 - H351	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est affiché dans la section 16.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins

<b>Orale</b>	Éviter le contact avec les yeux. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation de brouillard, procéder comme suit. Déplacer la personne atteinte vers une source d'air frais et garder au chaud et au repos dans une position confortable qui facilite la respiration. Consulter un médecin si les malaises persistent.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, incliner la tête vers le bas pour éviter une aspiration pulmonaire. Faire boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Déplacer la personne atteinte de la source de contamination. Laver la peau minutieusement avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé.

## PHILLYBOND 6 RESIN

**Contact oculaire** Retirer toute lentille cornéenne et tenir les paupières bien écartées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après s'être lavé.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

**Renseignements généraux** La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Notes au médecin** Aucune recommandation spécifique. En cas de doute, consulter immédiatement un médecin.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés** Éteindre avec de la mousse, le dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

**Produits de combustion dangereux** Ne décompose pas lorsqu'utilisé et entreposé tel que recommandé.

### Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux pour les pompiers** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ainsi que des vêtements de protection appropriés.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique. Fournir un système adéquat de ventilation.

### Précautions relatives à l'environnement

**Précautions relatives à l'environnement** Empêcher le déversement ou l'eau de ruissellement d'atteindre les tuyaux d'évacuation, les égouts et les cours d'eau. Les fuites ou déversements incontrôlés dans les cours d'eau doivent être immédiatement déclarés au Ministère de l'Environnement ou à tout autre organisme de réglementation désigné.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec du sable ou un autre absorbant inerte. Transférer aux futs en acier couverts pour élimination de déchets.

### Références à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Portez des vêtements de protection tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Précautions pour l'utilisation** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ouvrir le fut soigneusement en cas le contenu soit sous pression. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

**Précautions pour le stockage** Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10).

### Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

## PHILLYBOND 6 RESIN

**Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Section 1.

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

#### TITANIUM DIOXIDE

Limite d'exposition de longue durée (8-heures VEMP): ACGIH 10 mg/m<sup>3</sup>

A4

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

A4 = Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Commentaires sur l'ingrédient** Aucune limite d'exposition connue pour l' (les) ingrédient (s).

#### Contrôles de l'exposition

**Protection des yeux/du visage** Il faut porter des lunettes conformes à une norme approuvée si une évaluation de risques mentionne la possibilité de contact oculaire. Les équipements de protection suivants doivent être portés. Lunettes de protection anti - éclaboussures chimiques. Les équipements de protection personnelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.6), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

**Protection des mains** Porter des gants de protection fabriqués à partir du matériel suivant: Caoutchouc ou plastique. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII (12.9), ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail. Les gants sélectionnés doivent avoir un temps de protection d'au moins 8 heures.

**Autre protection de la peau et du corps** Aucune recommandation spécifique.

**Mesures d'hygiène** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des directives strictes en matière d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Avant de quitter les lieux de travail, laver les mains et toute autre partie contaminée du corps avec du savon et de l'eau. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Changer les vêtements de travail chaque jour avant de quitter les lieux de travail.

**Protection des voies respiratoires** Porter un masque de protection si la contamination atmosphérique dépasse la limite recommandée pour l'exposition professionnelle. Vérifier que le respirateur soit bien ajusté et que le filtre soit remplacé régulièrement. Porter une protection respiratoire bien ajustée avec la cartouche suivante: Filtre anti-gaz, type A2. Les appareils de protection respiratoire avec demi-masque et quart de masque comportant des cartouches de filtration remplaçables doivent être conformes au Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, DORS/86-304, Partie XII, ainsi qu'à tout règlement provincial applicable à la santé et la sécurité au travail.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Apparence</b>	Pâte.
<b>Couleur</b>	Blanc/ blanc cassé.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 7 @ 20 °C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	277°C @

## PHILLYBOND 6 RESIN

<b>Point d'éclair</b>	>254°C
<b>Densité relative</b>	1.81 - 1.07 @ @ 20 °C°C
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	>300°C
<b>Propriétés explosives</b>	Il n'y a pas de groupe chimique associé à des propriétés explosives qui soit présent dans le produit.
<b>Autres renseignements</b>	Pas disponible.

### 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Acides. Agents comburants forts. Amines.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures ambiantes normales et quand utilisé tel que recommandé.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Pas disponible.
<b>Conditions à éviter</b>	Il n'y a pas de condition connue qui pourrait entraîner une situation dangereuse.
<b>Matières incompatibles</b>	Éviter tout contact avec les matières suivantes: Agents comburants forts. Acides forts. Amines.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Vapeurs/gaz/fumées de : Acides - organiques. Aldéhydes.

### 11. Données toxicologiques

#### Données sur les effets toxicologiques

<b>Inhalation</b>	Aucun danger spécifique reconnu pour la santé.
<b>Orale</b>	Ce produit a une toxicité faible. Seules de grandes quantités pourraient avoir des effets néfastes pour la santé humaine. Symptômes gastro intestinaux incluant maux d'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Le produit est un irritant modéré. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Voie d'exposition</b>	Contact par la peau et/ou les yeux

### 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent produire des effets nocifs à long terme sur l'environnement aquatique.
<b>Toxicité</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b><u>Persistance et dégradation</u></b>	
<b>Persistance et dégradation</b>	Il n'y a pas de donnée sur la dégradabilité de ce produit.
<b><u>Potentiel de bioaccumulation</u></b>	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.

## PHILLYBOND 6 RESIN

### Mobilité dans le sol

**Mobilité** Ne pas rejeter dans les égouts ni les cours d'eau ou dans la terre.

### Autres effets nocifs

**Autres effets néfastes** Pas disponible.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

**Renseignements généraux** La manipulation des déchets requiert les mêmes précautions de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit.

**Méthodes d'élimination** Éliminer les déchets dans un centre d'élimination autorisé selon les exigences des autorités locales en matière d'élimination des déchets.

**Catégorie de déchets** 08 04 99

### 14. Informations relatives au transport

**Général** Aucune autre information connue.

#### Numéro ONU

**Numéro ONU (LTMD)** 3082

**Numéro ONU (IMDG)** 3082

**Numéro ONU (OACI)** 3082

**Numéro ONU (DOT)** 3082

#### Désignation officielle de transport de l'ONU

**Désignation officielle de transport (LTMD)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ))

**Désignation officielle de transport (IMDG)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ))

**Désignation officielle de transport (OACI)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ))

**Désignation officielle de transport (DOT)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (EPOXY RESIN (Number average MW <= 700 ))

#### Classe (s) de danger relatives au transport

**Classe de la LTMD** 9

**Étiquette de la LTMD** 9

**Classe de l' IMDG** 9

**Classe/division de l'OACI** 9

#### Étiquettes de transport



#### Groupe d'emballage

**Groupe d'emballage de la LTMD** III

## PHILLYBOND 6 RESIN

Groupe d'emballage de l'IMDG III

Groupe d'emballage de l'OACI III

Groupe d'emballage du DOT III

### Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Cédule des mesures d'urgence (EmS) F-A, S-F

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Aucune information n'est requise.

### 15. Informations sur la réglementation

### 16. Autres informations

Date de la révision 2021-09-22

Révision 9

Date d'entrée en vigueur 2019-05-29

**Mentions de danger intégrales** H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les renseignements se rapportent spécifiquement au produit désigné et peuvent ne pas être valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou si le produit est impliqué dans n'importe quel procédé. Ces renseignements sont, aux meilleures des connaissances et croyance de la société, exactes et fiables à la date indiquée. Toutefois, on ne prétendement fournir une caution, garantie ou responsabilité quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur intégralité. Il incombe à l'utilisateur la responsabilité de s'assurer de la pertinence de ces renseignements pour ses propres besoins.